



LIVRET DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 27 AVRIL 2026



RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

2025 : prendre le temps de se redire pourquoi on est là

Ce rapport moral retrace une année 2025 particulière pour la MJC Montchat, marquée par un travail de fond et la préparation d'une nouvelle étape.

L'année 2025 n'a pas été une année spectaculaire.

Elle a été, pour beaucoup d'entre nous, **une année de travail en profondeur**. Une année où il a été nécessaire de prendre un temps de recul, malgré le rythme, pour se poser une question simple, mais essentielle :

Pourquoi on fait tout ça ?

Dans un contexte où tout pousse à aller vite, à produire, à répondre à l'urgence, **prendre ce temps-là est presque un acte à contre-courant**. Et pourtant, c'est sans doute ce qui permet de rester fidèles à ce que nous sommes.

Se redire qui on est

Dans une structure comme la nôtre, où le quotidien est dense, où les urgences s'enchaînent, il est facile de faire, faire, faire... sans toujours prendre le temps de se reposer les bases.

En 2025, ce temps a été pris.

Bénévoles et salarié·es ont pu échanger pour se redire **ce qu'est une MJC aujourd'hui**, et ce que signifie concrètement porter un projet d'éducation populaire.

Ce travail s'inscrit dans **la continuité du projet porté par la MJC**, structuré autour des dimensions de maison, de jeunesse et de culture, que nous avons souhaité revisiter collectivement.

Parce que **l'éducation populaire, ce n'est pas un mot qu'on affiche**.

C'est une manière d'agir, de décider, de faire place au débat, et de considérer que chacun·e peut être acteur et actrice de ce qui se construit.

Pas dans les grandes intentions.

Mais dans **les choix du quotidien**.

Ce travail s'est traduit notamment par :

- > **la réécriture de fiches politiques,**
- > **des temps d'échanges riches, constructifs et partagés,**
- > **et l'adoption de la déclaration politique des MJC de Lyon**, portée collectivement dans le cadre du réseau R2AS, affirmant les valeurs défendues à l'échelle du territoire.

Structurer sereinement pour préparer la suite

En parallèle de ce travail sur le sens, **un travail important de structuration a été mené**.

Avec une échéance claire en tête : **l'arrivée d'une nouvelle direction**.

Cette structuration s'est faite dans des conditions positives, grâce notamment :

- > **au renforcement de l'équipe administrative**, avec l'arrivée d'une assistante RAF,
- > **au changement de cabinet comptable**, qui a permis de gagner en lisibilité et en sérénité, notamment sur la clôture.

Ces évolutions ont permis de **sécuriser le fonctionnement de la MJC** et de poser des bases plus solides.

Elles ont également facilité un travail plus serein sur :

- > **l'organisation interne,**
- > **la clarification des rôles,**
- > **le pilotage global de l'association.**

L'objectif était clair :

préparer les conditions d'un passage de relais apaisé et structuré.

Choisir pour demain

Le recrutement du nouveau directeur a constitué un moment structurant de l'année.

Au-delà du choix d'une personne, ce processus a permis de préciser :

- > **les besoins actuels de la MJC,**
- > **les manières de travailler souhaitées pour la suite,**
- > **et les équilibres à construire entre gouvernance et direction.**

La MJC Montchat est heureuse d'accueillir aujourd'hui **François Villet**.

Son arrivée marque **l'ouverture d'une nouvelle étape**, dans la continuité du travail engagé, au service du projet associatif.

Dire merci

Ce passage de relais est aussi l'occasion de remercier chaleureusement **Myriam Ehrhardt**.

Pour toutes ces années d'engagement, pour le travail accompli, pour tout ce qu'elle a contribué à construire ici.

Pendant près de 15 ans, elle a accompagné la MJC dans **une véritable phase de construction**. Une période durant laquelle il a fallu à la fois :

- > **Déménager**
- > **faire grandir les activités,**
- > **inclure le périscolaire ,**
- > **consolider les équipes,**
- > **développer les projets,**
- > **et structurer progressivement l'organisation.**

Ce travail, inscrit dans la durée, a permis à la MJC de devenir **une structure solide, reconnue, et capable de porter des actions importantes sur son territoire.**

Une MJC se construit dans le temps.

Et pour cela, merci.

Une année exigeante, mais utile

2025 a été **une année dense**.

Parce qu'il a fallu continuer à faire vivre la MJC au quotidien, tout en menant ce travail de fond et de préparation.

Remerciements à :

- > **l'ensemble des équipes salariées**, pour leur engagement et leur capacité d'adaptation,
- > **les bénévoles** pour leur implication dans cette phase importante,
- > **et toutes les personnes qui font vivre la MJC au quotidien.**

Conclusion

2025 n'a peut-être pas été une année spectaculaire.

Mais c'est **une année qui compte**.

Parce qu'elle a permis de **se poser les bonnes questions**,

de **créer des conditions de travail plus sereines**, et de **préparer la suite**.

Dans une période où les repères collectifs sont parfois fragilisés, où le lien social se tend, **les MJC ont un rôle particulier à jouer** :

celui de maintenir des espaces ouverts, vivants, où l'on peut encore faire ensemble.

Et cela ne va pas de soi.

Alors continuons.

Ninon VOUTAY

Présidente

IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Identité et fonctionnement

Désignation et sigle :

Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat / MJC Montchat

Nature juridique : association - date de déclaration : le 29/12/1966

Siège social : 53 rue Charles Richard 69003 Lyon

Tel. : 04 78 54 00 78

E-mail : accueil@mjcmontchat.org

Site Internet : www.mjcmontchat.org

Agrément Jeunesse et Education Populaire (ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports)

Signataire de la Charte de lutte contre les discriminations et de la charte des MJC VERTES

Adhérente au réseau R2AS (Réseau des MJC Rhône Ain Saône).



Activité et mission

La Maison des Jeunes et de la Culture dénommée MJC Montchat, est une association de jeunesse et d'éducation populaire.

L'éducation populaire est au cœur de son projet, c'est-à-dire :

- L'épanouissement de la personne
- La rencontre avec les autres
- L'insertion sociale, qui amène chacun à trouver sa place dans la société et lui donne des moyens pour y exercer pleinement sa citoyenneté et participer à la construction d'une société plus solidaire

Ses valeurs

La MJC adhère à [la déclaration de politique générale de la Confédération des MJC de France](#).

Elle est ouverte à tous sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique, une confession. La MJC respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines et contribue au renforcement de la démocratie. Elle inscrit ses actions dans le respect de la charte contre les discriminations dont elle est signataire.

Elle agit en partenariat avec les collectivités locales et territoriales. Le lien avec ses partenaires locaux est au cœur de son projet (associations, établissements scolaires, autres acteurs locaux).

La MJC Montchat est soutenue financièrement principalement par la Ville de Lyon. Ses autres partenaires financiers sont la CAF, l'Etat (Jeunesse et Sport, Fonjep, la DRAC), l'Europe, la métropole de Lyon.

Son action, inscrite dans le respect de ses statuts et en référence à son projet associatif, est mis en œuvre par une équipe de bénévoles et de professionnels.



Composition du conseil d'administration avant l'AG

Membres élus au collège des personnes physiques :

Ninon VOUTAY (Présidente), Frédérique GIRARDOT (Vice-Présidente), Jocelyne DELARUE (trésorière), Evelyne LACROIX (Secrétaire), Jean BARBIER, Agnès BORRELY, Paul FAUVET, Paul FAYOLLE, Sophie FRANCONI, Annabel INSUA, Annette JOUBERT, Marion LECLERC, Jean Pierre MALAGOLA, Jacques RILLIOT, Jacques SABATIER, Stéphane SCHICKLIN.

Pour le collège associatif : Cyril BELLOT (association Le Bistrot à tisser), Mireille LEMAHIEU (association AREVAL)

Membres cooptés : Stéphane MILLET, Stéphanie De SILGUY

Membre d'honneur : Aimé PROST

Membres de droit ou invités : Philomène RECAMIER (élue représentant la Mairie du 3^{ème}), la directrice de la MJC (Myriam EHRHARDT, deux représentants de l'équipe professionnelle.

L'équipe professionnelle

L'effectif au 31/12/2025 était de 119 salariés (73 femmes, 46 hommes) : soit 22 permanents, 27 animateurs d'activité hebdomadaires à temps partiel, 70 animateurs et directeurs des accueils de loisirs périscolaires. Soit 55 équivalents temps plein au 31 décembre.

L'équipe se renforce durant les vacances scolaires pour l'encadrement des Accueils de Loisirs avec des animateurs BAFA (soit environ 35 jeunes de 17 à 25 ans pour l'année).

Pôle culture :

Goulwen SCHILTZ : responsable du projet culturel et de la salle Barbara

Marianne POLLASTRO : animatrice socioculturelle (pôle culture)

Pôle Activités et Animation :

Mélanie CHAPPUIS : responsable du pôle

Willy ALTHEY : coordinateurs des activités

Antoine REGNIER : animateur jeu / ludothécaire

Nahia DABAT (Service Civique / projet écologie)

+ 26 Animateurs d'activités

Pôle Enfance et Jeunesse :

Prune VERDIER : responsable du pôle

David GUILLEMAUD : coordinateur pôle Jeunesse

Adrien Riffart : animateur Jeunesse

Renaud MALLET : animateur accompagnement scolarité

Marine PORCHERON (remplacée par Albane GUBIEN) : coordinatrice ACM périscolaires

Lucas FORAISON BOUDON (animateur en contrat d'apprentissage)

Les directeurs/trices des Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires :

Louis STUCKENS : école maternelle Anatole France

Richard TAKVORIAN : école élémentaire Anatole France

Gaetan GRANDTURCO : école élémentaire Louise

Rafael PAYEN : école maternelle Viala

Julie VANDEVELDE : école élémentaire Condorcet

Côme JACQUET : école maternelle Condorcet

Jean DELCOURT : vacances scolaires et mercredi après midi

+ 60 animateurs périscolaires

+ 35 animateurs accueils de loisirs vacances scolaires

Pôle administratif, financier, RH :

Bettina LEON : responsable des ressources humaines

Morgane DE GASPERIS : responsable administrative et financière

Korotoumou KONATE : assistante administrative et financière en contrat d'apprentissage

Anne-Cécile CUENAT : chargée de communication

Myriam EHRHARDT : directrice MJC

Goulwen SCHILTZ : directeur adjoint

Accueil et logistique :

Sylvie BOHBOT : agente d'accueil (départ de la MJC en octobre 2025 et remplacée par Love ENDE ENDE)

Salima DERAMCHI : agente d'accueil

Roland GONIN : agent d'accueil et de gardiennage

Saadia LARAGOUBA : agente d'entretien et d'accueil (départ de la MJC en décembre 2025)

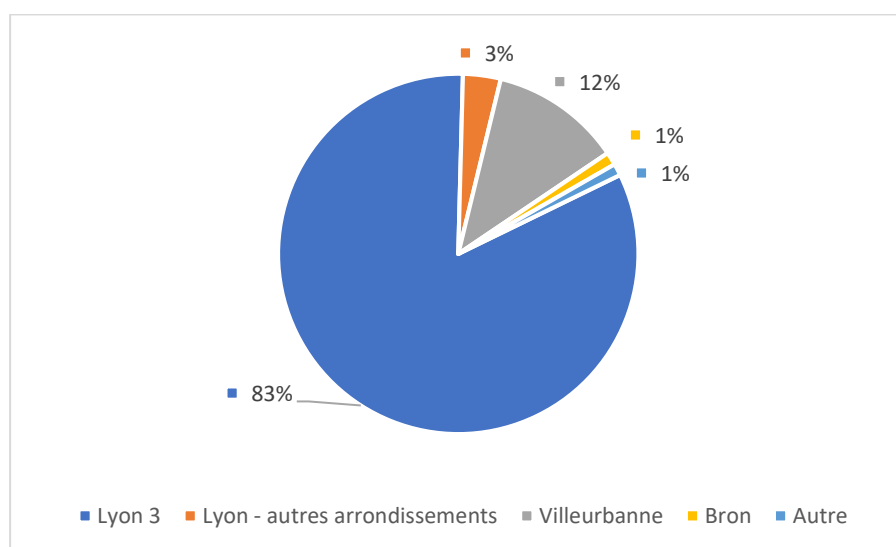
Aïcha HIOUAS : agente d'entretien

SAISON 2024 – 2025 en quelques chiffres

Nombre d'adhésions : 1889 personnes (hors périscolaire) et 26 associations

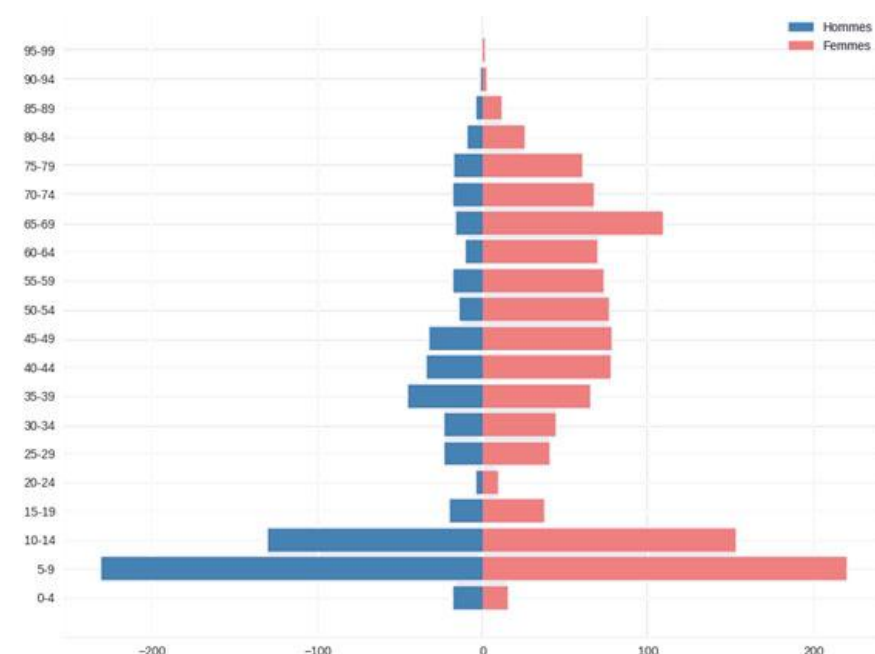
| | Femmes | Hommes | Assos | Total | Rappel N-1 |
|---------------------|----------|----------|-------|-------------|------------|
| Nb Adhérents | 1226 | 663 | 26 | 1915 | 1948 |
| Les plus jeunes : | 4 ans | 4 ans | | | |
| Les moins jeunes : | 96 ans | 90 ans | | | |
| Moyennes d'âges : | 39,4 ans | 25,2 ans | | 34 ans | |

Origine géographique des adhérent.es

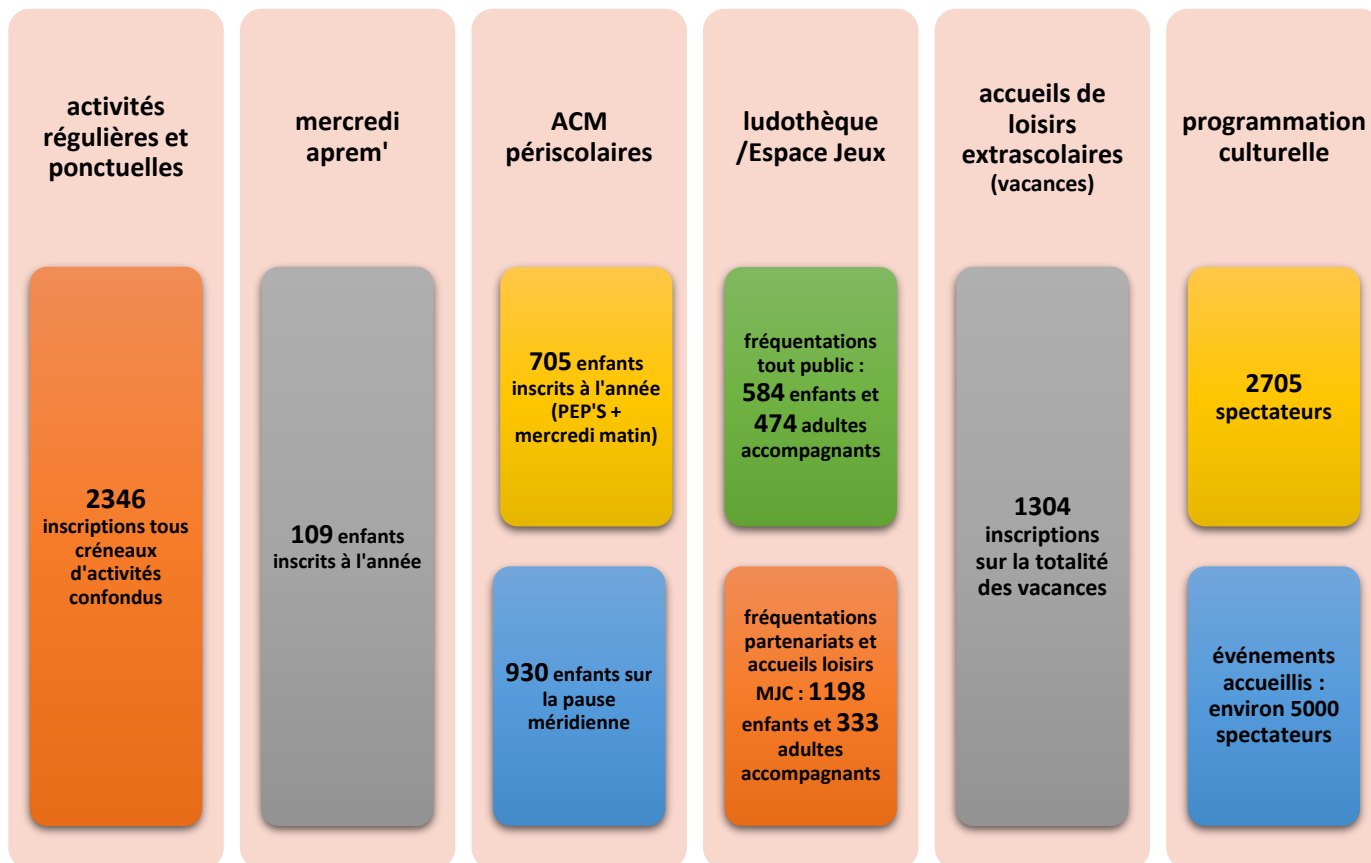


Une MJC qui s'adresse aux habitants de son territoire...

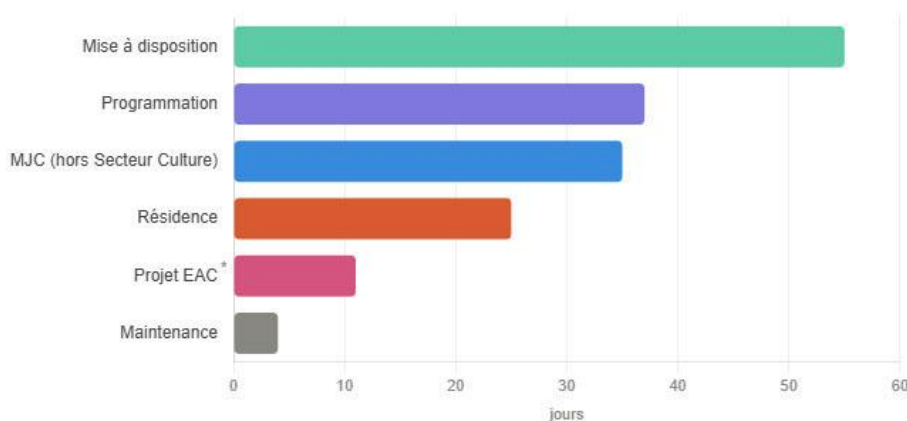
Pyramide des âges des adhérent.es



Pour tous les âges, tout au long de la vie...



Usage de la salle BARBARA



■ Mise à disposition 33% ■ Programmation 22% ■ MJC (hors Secteur Culture) 21% ■ Résidence 15% ■ Projet EAC* 7% ■ Maintenance 2%

* Education Artistique et culturelle

Le Rapport d'activité détaillé est à consulter sur le site Internet de la MJC

Pôle culture
Pôle activités et animation
Pôle Enfance-Jeunesse-Famille

https://www.mjcmontchat.org/2122/wp-content/uploads/2026/04/MJC_MONTCHAT_RAPPORT_ACTIVITE_2025.pdf



GESTION DE L'ESPACE ELSA TRIOLET

La MJC poursuit la mission confiée par la Ville de Lyon de gestion de l'équipement Espace Elsa Triolet.

- La logistique : entretien des locaux, sécurité, lien avec les services techniques de la Ville, gardiennage...
- La coordination des salles d'activité à usage partagé : 3 associations du territoire occupent ces salles pour leurs activités régulières : l'Harmonie/Ecole de musique, le Club de l'Amitié, Montch'ART,
- La mise à disposition de la salle polyvalente pour les événements ponctuels **des associations adhérentes**
- La mise à disposition de la salle de spectacle Barbara
- L'accueil du public et le lien avec les associations

| Associations adhérentes utilisatrices de la salle polyvalente | Organisations utilisatrices de la salle Barbara | |
|---|--|--|
| ASSOCIATION A. S. MONTCHAT ASSOCIATION LES MONTCHATONS ASSOCIATION THE SHIFTERS LYON LA CONCIERGERIE LA FRIPONNERIE ASSOCIATION CONDORCET LA FETE FEDERATION JARDINS OUVRIERS AMICALE JARDINS OUVRIERS CHAMBOVET AREVALE ASSOCIATION AMICALE DU PARC CHAUSSAGNE ASSOCIATION CINE DE MONTCHAT CRIJ CIL MONTCHAT CLUB AMITIE MONTCHAT HARMONIE MONTCHAT-MONPLAISIR APE ANATOLE MONTCHAT ASSOCIATION J'AIME MONTCHAT FONDATION OVE LYON MONTCHAT GR ASSOCIATION A CHŒUR OUVERT PATRONAGE SCOLAIRE LAÏQUE DE MONTCHAT MONTCH'ART OFFICE DES SPORTS DE LYON ASSOCIATION BISTROT A TISSER FRANCE ALZHEIMER RHONE LES BLOUSES ROSES | CINE CONDORCET A THOU BOUT D'CHANT DRAC AURA COMPAGNIE CENTRE IMAGINAIRE THE GREENER GOOD LES SHIFTERS LYON COMPAGNIE DE LA LETTRE G CENTRE LEON BERRARD VILLE DE LYON CINE MONTCHAT EDARA ARTT DRIVE IT SHOWBISE COLLEGE PIERRE TERMIER SPOT SPAM ASSOCIATION PARTAGE ARS EELV COUPE ICARE INSERM HARMONIE DE MONTCHAT GALYO THEATRE DU MORDANT FEST. POUR FAIRE COURT LYCEE PIERRE TERMIER COLLEGE MOLIERE LYON INTERNATIONAL CHOIR COMPAGNIE ARIANE PSLM INSERM - DRLYS | ECOLE DE PIANO COMPAGNIE LA MANOEUVRE COMPAGNIE SENSITIVE ENSEMBLE ODYSSEE MARION SANEJOUAN BALLAST COMPAGNIE LE BLEU D'ARMAND RENOBISTAN SPLENDOR CINEMATOGAPHE |

Plusieurs professionnels de la MJC ont une partie de leur mission liée à la gestion de l'équipement :

- Le gardien : accueil des associations, contrôle de la circulation des publics, installation des salles, sécurité, logistique, ouverture et fermeture des locaux,
- Le personnel d'accueil : accueil et orientation des publics, renseignements,
- La directrice : relations avec les associations, commission de répartition des salles, référente auprès des services techniques de la Ville, responsable Unique Sécurité,
- Le directeur adjoint : gestion de la mise à disposition de la salle Barbara, suivi logistique,
- Le personnel d'entretien : accueil des publics et entretien quotidien des locaux.

Le local « La Boucherie »

Depuis 2019, la société UTEI permet à la MJC d'occuper, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire, un local situé place du Château (ancienne boucherie).

En lien avec son projet associatif, ce lieu est aujourd'hui pleinement investi par des acteurs et des habitants du quartier. Il constitue un support d'initiatives locales, accueillant de manière ponctuelle des temps de rencontre, d'échange et d'expérimentation.

Ce fonctionnement souple favorise l'implication des habitants, le développement de dynamiques collectives et l'émergence de nouvelles propositions à l'échelle du quartier.

La MJC accompagne ces usages et veille à leur inscription dans un cadre adapté.

LES FINANCES 2025



Rapport financier de la trésorière

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le conseil d'administration de la MJC Montchat lors de sa séance du 09/04/2026 a validé les comptes annuels 2025 réalisés par le cabinet d'expertise comptable In Extenso :

- Total du bilan : 1 977 522€
- Total des produits d'exploitation : 2 491 282€
- Résultat d'exploitation : -50 198€

- + Résultat financier : 21 586€
- + Résultat exceptionnel : 0€

Soit Résultat net de l'exercice (déficit) : -32 490€

Le compte de résultat

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les produits de l'activité (ventes) représentent 1 249 282€ en 2025, soit +5.7% par rapport à 2024, principalement :

- Les prestations vendues pour un montant de 1 239 754€ concernant principalement :
 - > Les inscriptions aux activités (hebdomadaires et ponctuelles) pour 348K€ (336K€ en 2024).
 - > Les inscriptions à l'accueil de loisirs (vacances scolaires et mercredi après-midi) pour 182K€ (185K€ en 2024).
 - > Les prestations CAF pour 470K€ (476K€ en 2024). Le « complément inclusif » concernant les enfants en situation de handicap représente 64K€ (33K€ en 2024) .
 - > Les participations des familles sur les accueils de loisirs périscolaires pour 182K€ (148K€ en 2024).

- Les ressources associatives, comprenant les subventions d'exploitation et les cotisations des adhérents, représentent 1 201 806€ en 2025, soit +0.8% par rapport à 2024. Elles concernent principalement :
 - > Les subventions d'exploitation qui s'élèvent à 1 174K€ sur 2025 vs. 1 164K€ sur 2024, soit une hausse de 0.9%. Ces subventions concernent principalement la subvention de fonctionnement de la Ville de Lyon pour 1 063K€ (1 083K€ en 2024) et la subvention FONJEP (part Ville de Lyon pour le financement du poste de Direction de la MJC pour 56K€).
 - > Les cotisations des adhérents (adhésions) à hauteur de 28K€ relativement stables par rapport à 2024.

Soit un montant total des produits d'exploitation de 2 491 282€ en 2025, en hausse de 3.8% par rapport à 2024.

En parallèle, les charges d'exploitation s'élèvent à 2 541 480€, soit une hausse de 6.4% par rapport à 2024.

Elles concernent principalement :

- Les charges de fonctionnement (il s'agit de tous les achats, prestations et intervenants extérieurs, ainsi que des autres achats et charges externes) :
 - > Les autres achats et charges externes ont baissé de 13.1%. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des honoraires du cabinet LCT PAIE qui avait mis à disposition un Responsable administratif et financier (RAF) et une Responsable des ressources humaines (RRH). Les deux postes ont été réinternalisés fin 2024.

- Les impôts et taxes sont constitués principalement de la taxe sur les salaires, de la formation professionnelle, et de la taxe d'habitation. Ce poste est en hausse, en lien avec l'augmentation des salaires.

- Les charges de personnel ont augmenté de 11.0% en lien avec :
 - > La hausse des effectifs de 50 ETP au 31/12/2024 à 55 au 31/12/2025, notamment avec l'internalisation du poste de RAF et de RRH.
 - > La hausse des rémunérations dans le cadre des préconisations de la Convention Collective pour la revalorisation de la valeur du point, pour l'augmentation du temps de préparation des animateurs périscolaires (+5% pour 2025), et pour l'application de la maîtrise professionnelle.
 - > Un départ à la retraite.
 - > Le versement d'une prime de Partage de la Valeur pour l'ensemble des salariés.
 - > La hausse du taux de charges sociales de 22.1% à 23.3% en 2025.

Conclusion :

Le résultat d'exploitation de -50 198€ est en baisse significative par rapport à 2024, ce qui s'explique par une hausse des charges de personnel et des charges de fonctionnement plus rapide que celle des produits.

Le résultat d'exploitation est ensuite complété du résultat financier (22K€) et du résultat exceptionnel (0K€) puis diminué de l'impôt sur les placements (4K€).

Le résultat net de l'exercice comptable 2025 est donc déficitaire pour un montant de -32 490€.

Le bilan

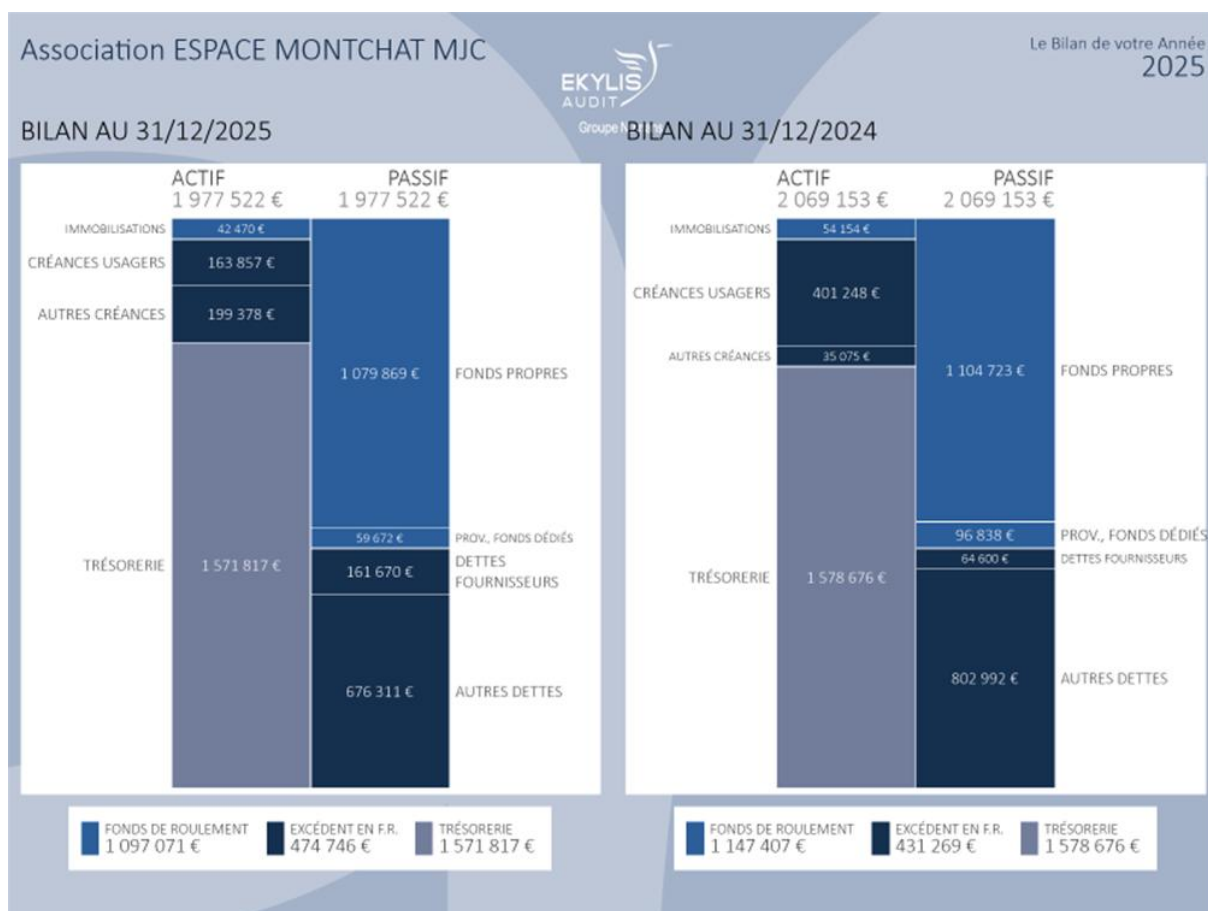
Le total du bilan au 31/12/2025 est de 1 977 522€ contre 2 069 153€ au 31/12/2024.

Le déficit de l'exercice vient réduire les fonds propres de la MJC du même montant. Néanmoins, la structure financière de la MJC reste solide avec des fonds propres qui s'élèvent à 1 079 869 €.

La MJC dispose des marges de manœuvre financières qui vont lui permettre d'engager les mesures nécessaires pour retrouver un équilibre financier.

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de procéder à un vote pour affecter le résultat déficitaire de -32 490 € en report à nouveau, au passif du bilan.

La trésorière, Jocelyne DELARUE.



Bilan Actif

| Bilan Actif | Du 01/01/2025 au 31/12/2025 | | | Du 01/01/2024 au 31/12/2024 |
|---|-----------------------------|----------------------------|------------------|--------------------------------|
| | Brut | Amort. Dép. (à déduire) | Net | Net |
| Frais d'établissement | | | | |
| Actif immobilisé | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais de développement | | | | |
| Donations temporaires d'usufruit | | | | |
| Concessions, brevets, droits et valeurs similaires | 2 855 | 2 855 | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| Immo. incorp. en cours, avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Instal. techniques, matériel et outillages indus. | 47 161 | 42 370 | 4 791 | 5 343 |
| Autres immobilisations corporelles | 365 820 | 328 141 | 37 679 | 48 811 |
| Immo. corp. en cours, avances et acomptes | | | | |
| Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés | | | | |
| Immobilisations financières | | | | |
| Participations | | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | | | | |
| TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II | 415 836 | 373 366 | 42 470 | 54 154 |
| Comptes de liaison | | | | |
| Actif circulant | | | | |
| Stocks et en-cours | | | | |
| Créances | | | | |
| Créances clients, usagers et comptes rattachés | 169 375 | 5 518 | 163 857 | 401 248 |
| Créances reçues par legs ou donations | | | | |
| Autres créances | 177 760 | | 177 760 | 33 886 |
| Charges constatées d'avance | 21 618 | | 21 618 | 1 469 |
| Valeurs mobilières de placement | 645 635 | | 645 635 | 57 135 |
| Instruments financiers à terme et jetons détenus | | | | |
| Disponibilités | 926 181 | | 926 181 | 1 521 541 |
| TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV | 1 940 569 | 5 518 | 1 935 051 | 2 015 279 |
| Frais d'émission des emprunts | | | | |
| Primes de remboursement des emprunts | | | | |
| Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif | | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII) | 2 356 405 | 378 884 | 1 977 522 | 2 069 432 |

Bilan Passif

| Bilan Passif | Du 01/01/2025 au 31/12/2025 | Du 01/01/2024 au 31/12/2024 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| | Total | Total |
| Fonds propres | | |
| Fonds propres sans droit de reprise | | |
| Fonds propres statutaires | 15 828 | 15 828 |
| Fonds propres complémentaires | | |
| Fonds propres avec droit de reprise | | |
| Fonds propres statutaires | | |
| Fonds propres complémentaires | | |
| Écarts de réévaluation | | |
| Réserves | | |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves pour projet de l'entité | 735 229 | 735 229 |
| Autres réserves | | |
| Report à nouveau | 191 139 | 49 135 |
| Excédent ou déficit de l'exercice | -32 490 | 142 003 |
| Situation nette | 909 706 | 942 195 |
| Fonds propres consommables | | |
| Subventions d'investissement | 5 356 | 5 370 |
| Provisions réglementées | 164 807 | 157 158 |
| TOTAL DES FONDS PROPRES I | 1 079 869 | 1 104 723 |
| Autres fonds propres | | |
| Montant des émissions de titres associatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| Autres | | |
| TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis | | |
| Comptes de liaison | II | |
| Fonds reportés et dédiés | | |
| Fonds reportés liés aux legs ou donations | | |
| Fonds dédiés | | |
| TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III | | |
| Provisions pour risques et charges | | |
| Provisions pour risques | | |
| Provisions pour charges | 59 672 | 96 838 |
| TOTAL DES PROVISIONS IV | 59 672 | 96 838 |
| Emprunts et dettes | | |
| Emprunts obligataires et assimilés | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | |
| Emprunts et dettes financières diverses | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 161 670 | 64 880 |
| Dettes des legs ou donations | | |
| Dettes fiscales et sociales | 228 069 | 357 389 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | | 1 200 |
| Produits constatés d'avance | 448 242 | 444 403 |
| TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V | 837 980 | 867 871 |
| Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif | VI | |
| TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI) | 1 977 522 | 2 069 432 |

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 2 -

Compte de résultat

| Compte de résultat | Du 01/01/2025 au 31/12/2025 | Du 01/01/2024 au 31/12/2024 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| | Total | Total |
| Produits d'exploitation | | |
| Cotisations | 27 805 | 28 465 |
| Vente de biens et services | | |
| Ventes de biens | 9 529 | 7 680 |
| dont ventes de dons en nature | | |
| Ventes de prestations de services | 1 239 754 | 1 174 594 |
| dont parrainages | | |
| Produits de tiers financeurs | | |
| Concours publics et subventions d'exploitation | 1 174 001 | 1 169 419 |
| Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable | | |
| Ressources liées à la générosité du public | | |
| Dons manuels | | |
| Mécénats | | |
| Legs, donations et assurances-vie | | |
| Contributions financières | | |
| Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions | 37 166 | 24 566 |
| Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | | |
| Utilisations des fonds dédiés | | |
| Autres produits | 3 027 | 1 309 |
| TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I | 2 491 282 | 2 406 032 |
| Charges d'exploitation | | |
| Achats de marchandises | 6 979 | 5 117 |
| Variation de stocks | | |
| Autres achats et charges externes | 434 409 | 490 330 |
| Aides financières | | |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 107 417 | 98 122 |
| Salaires | 1 568 695 | 1 431 869 |
| Cotisations sociales | 382 349 | 326 109 |
| Dotations aux amortissement et dépréciations | 28 340 | 21 426 |
| Dotations aux provisions | 7 649 | 14 259 |
| Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées | | |
| Reports en fonds dédiés | | |
| Autres charges | 5 642 | 2 600 |
| TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II | 2 541 480 | 2 389 832 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | -50 198 | 16 200 |
| Produits financiers | | |
| Produits financiers de participation | | |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | 21 586 | 29 793 |
| Reprises sur dépréciations et provisions | | |
| Différences positives de change | | |
| Produit des cessions d'immobilisations financières | | |
| Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie | | |
| TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III | 21 586 | 29 793 |

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 3 -

Compte de résultat (suite)

| Compte de résultat (Suite) | Du 01/01/2025 au 31/12/2025 | Du 01/01/2024 au 31/12/2024 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| | Total | Total |
| Charges financières | | |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | | |
| Intérêts et charges assimilées | | |
| Différences négatives de change | | |
| Valeurs comptables des immobilisations financières cédées | | |
| Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie | | |
| TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV | | |
| RÉSULTAT FINANCIER (III-IV) | 21 586 | 29 793 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV) | -28 613 | 45 993 |
| Produits exceptionnels V | | 116 413 |
| Charges exceptionnelles VI | | 13 407 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) | | 103 007 |
| Participation des salariés aux résultats VII | | |
| Impôts sur les bénéfices VIII | 3 877 | 6 996 |
| TOTAL DES PRODUITS (I+III+V) | 2 512 867 | 2 552 238 |
| TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII) | 2 545 357 | 2 410 235 |
| EXCÉDENT OU DÉFICIT | -32 490 | 142 003 |
| Contributions volontaires en nature | | |
| Dons en nature | 39 212 | 63 370 |
| Prestations en nature | 262 523 | 300 145 |
| Bénévolat | | |
| TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | 301 735 | 363 516 |
| Charges des contributions volontaires en nature | | |
| Secours en nature | | |
| Mise à disposition gratuite de biens | 262 523 | 300 145 |
| Prestations en nature | | |
| Personnel bénévole | 39 212 | 63 370 |
| TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | 301 735 | 363 516 |

Budget 2026

| CHARGES | 2026 | PRODUITS | 2026 |
|---|------------------|---|------------------|
| 60 - ACHATS | 183 657 | 756 - COTISATIONS | 27 944 |
| 61 - SERVICES EXTÉRIEURS | 50 797 | 70 - VENTE DE PRODUITS FINIS ET PRESTATIONS DE SERVICES ET PRODUCTION STOCKÉE | 1 259 717 |
| 62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS | 119 828 | 74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION | 1 086 480 |
| 63 - IMPÔTS ET TAXES | 113 146 | Fonds européens (FSE, FEDER, etc) | |
| 64 - CHARGES DE PERSONNEL | 1 935 655 | Etat | 6 500 |
| Rémunération des personnels | 1 522 554 | Etat Fonjep | 7 164 |
| Charges sociales | 387 598 | Métropole de Lyon | 3 500 |
| Autres charges de personnel | 25 502 | Ville de Lyon : | |
| 68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES | 15 322 | - subvention globale de fonctionnement | 1 001 924 |
| 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 1 518 | - subvention projets/ autres | 2 500 |
| | | - Fonjep (part Ville de Lyon) | 55 948 |
| | | Quote-part des subventions d'investissement | - |
| | | Organismes sociaux (CAF, etc) | - |
| | | AGEFIPH | 1 027 |
| | | Taxe d'apprentissage | - |
| | | Aide apprentissage | 7 917 |
| | | 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | - |
| | | 78 - REPRISE SUR PROVISION | 5 518 |
| | | 79 - TRANSFERT DE CHARGES | - |
| TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION | 2 419 923 | TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION | 2 379 659 |
| Résultat d'exploitation | - 40 264 | | |
| 66 - CHARGES FINANCIÈRES | - | 76 - PRODUITS FINANCIERS | 21 586 |
| 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES | - | 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS | - |
| 69 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (IS) | 3 877 | Prod. sur ex antérieur | |
| | | Reprise aide URSSAF Covid + APICIL | |
| TOTAL CHARGES | 2 423 800 | TOTAL PRODUITS | 2 401 245 |
| Résultat net | - 22 555 | | |

MJC MONTCHAT

53 rue Charles Richard
69003 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'association MJC MONTCHAT,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC MONTCHAT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association MJC MONTCHAT à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Ekylis Audit
11 rue Guilloud
69442 Lyon Cedex 03

T. 04.72.68.87.87 - I. www.numansgroupe.com

Société de commissariat aux comptes inscrite à la compagnie régionale de Lyon-Rhône.
SAS au capital de 100 450 Euros. RCS de Lyon D 349 900 480

Lyon | Grenoble | Marseille | Paris | Lille

Page 2 sur 5



INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les produits constatés d'avance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 24/04/2026

Le Commissaire aux comptes

EKYLIS AUDIT

PETER/Géraldine

RESOLUTIONS

RESOLUTION N°1

- L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport moral, décide de l'approuver dans son ensemble

RESOLUTION N°2

- L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier et la présentation des comptes de l'exercice clos, décide d'approuver les dits comptes, approuve le rapport financier dans toutes ses dispositions et donne quitus à l'expert comptable

RESOLUTION N° 3

- L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les propositions du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de -32 490 € en compte de report à nouveau

RESOLUTION N°4

- L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'approuver le budget 2026 présenté par le Conseil d'Administration

RESOLUTION N°5

- L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, valide le maintien des adhésions à l'identique de la saison précédente

Election des membres du CA

Candidatures :

Pour le collège des personnes physiques (11 sièges disponibles)

- Cyril BELLOT
- Agnès BORRELLY
- Frédérique GIRARDOT
- Stéphane MILLET
- Martine SOUVIGNET
- Elodie PERRIN-SENTIEYS

Pour le collège des personnes morales (2 sièges disponibles)

- Mireille LEMAHIEU dûment mandatée par l'association AREVALE